

## 2.—Gouverneurs généraux du Canada depuis la confédération, 1867—fin

Nom	Date de leur nomination	Date de leur entrée en fonction
LE VICOMTE WILLINGDON DE RATTON, G.C.S.I., G.C.I.E., G.B.E.....	5 août 1926	2 oct. 1926
LE COMTE DE BESSBOROUGH, G.C.M.G.....	9 février 1931	4 avril 1931
LORD TWEEDSMUIR D'ELSFIELD, G.C.M.G., G.C.V.O., C.H.....	10 août 1935	2 nov. 1935
LE MAJOR-GÉNÉRAL D'ATHLONE, K.G., C.P., G.C.B., G.C.M.G., G.C.V.O., D.S.O.....	3 avril 1940	21 juin 1940
LE MARÉCHAL VICOMTE ALEXANDER DE TUNIS, K.G., G.C.B., G.C.M.G., C.S.I., D.S.O., M.C., A.D.C.....	1 <sup>er</sup> août 1945	12 avril 1946
LE TRÈS HONORABLE VINCENT MASSEY, C.H.....	24 janv. 1952	28 février 1952

**Le Cabinet.**—Le Cabinet est un comité composé de ministres qui ont été choisis, en général parmi les membres du Parlement, par le premier ministre. Il est de tradition que chaque membre du Cabinet doit avoir son siège au Parlement, ou du moins s'en procurer un dans un bref délai; la tradition veut aussi qu'un ministre qui a la charge d'un ministère du gouvernement soit membre de la Chambre des communes. Il est d'usage que le leader du gouvernement au Sénat soit nommé au Cabinet. Un ministre sans portefeuille peut avoir son siège soit à la Chambre, soit au Sénat.

Le Cabinet, sous la conduite du premier ministre, dirige le travail de la Chambre des communes, présente presque tous les bills publics au Parlement, et il a la responsabilité entière de proposer le budget des impôts et des dépenses. L'usage et le précédent établis veulent que le Cabinet soit responsable devant la Chambre des communes. Dans le cas où un bill du Gouvernement est rejeté, ou si la Chambre des communes, qui a le droit en tout temps de demander compte au Gouvernement, adopte une motion de censure ou de défiance, le Cabinet (le Gouvernement) doit démissionner ou demander au gouverneur général de dissoudre le Parlement. Si le Cabinet démissionne, le gouverneur général demande au chef de l'opposition de la Chambre des communes de former un nouveau gouvernement. Si le gouvernement qui a subi la défaite à la Chambre demande et obtient la dissolution, et s'il est défait aux élections générales qui s'ensuivent, il lui reste à choisir, après avoir tenu compte du nombre de membres de son parti élus à la Chambre, entre les deux décisions suivantes: 1<sup>o</sup> demeurer au pouvoir et demander un vote de confiance à la Chambre; ou 2<sup>o</sup> démissionner aussitôt; dans ce cas le gouverneur général demande au chef du parti qui compte le plus grand nombre de députés à la Chambre de former un nouveau gouvernement.

Dans chacune de ces circonstances la responsabilité principale du gouverneur général est d'assurer au pays les services d'un Cabinet ou Ministère qui a l'appui du Parlement dans l'exécution du gouvernement de Sa Majesté.

Les membres du Cabinet sont nommés par le gouverneur général, mais c'est le premier ministre qui en fait le choix parmi les collègues de son parti. En formant son Cabinet, le premier ministre tâche, dans la mesure du possible, d'assurer la représentation équitable des différentes régions géographiques et politiques du pays, ainsi que des principaux intérêts ethniques, religieux et d'ordre social. Habituellement, chaque ministre du Cabinet prend la charge d'un des ministères du gouvernement, mais il peut également détenir plus d'un portefeuille à la fois, ou même détenir un ou plusieurs portefeuilles ainsi qu'un ou plusieurs portefeuilles par intérim, ou encore un ministre sans portefeuille peut détenir un ou plusieurs portefeuilles par intérim. Un ministre par intérim exerce les mêmes pouvoirs que le ministre attitré.

## 3.—Premiers ministres depuis la confédération

Ministère	Premier ministre	Durée du gouvernement
1	Le très hon. sir JOHN ALEXANDER MACDONALD.....	1 <sup>er</sup> juill. 1867 — 5 nov. 1873
2	L'hon. ALEXANDER MACKENZIE.....	7 nov. 1873 — 16 oct. 1878
3	Le très hon. sir JOHN ALEXANDER MACDONALD.....	17 oct. 1878 — 6 juin 1891
4	L'hon. sir JOHN JOSEPH CALDWELL ABBOTT.....	16 juin 1891 — 24 nov. 1892
5	Le très hon. sir JOHN SPARROW DAVID THOMPSON.....	5 déc. 1892 — 12 déc. 1894
6	L'hon. sir MACKENZIE BOWELL.....	21 déc. 1894 — 27 avril 1896
7	L'hon. sir CHARLES TUPPER.....	1 <sup>er</sup> mai 1896 — 8 juill. 1896
8	Le très hon. sir WILFRID LAURIER.....	11 juill. 1896 — 6 oct. 1911
9	Le très hon. sir ROBERT LAIRD BORDEN.....	10 oct. 1911 — 12 oct. 1917

(Administration conservatrice)